



## Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

# BILAN DÉPARTEMENTAL DE L'ACCIDENTALITÉ SUR L'ANNÉE 2020

Le bilan 2020 de la sécurité routière est difficilement comparable à ceux des années précédentes compte tenu du contexte sanitaire depuis le mois de mars 2020.

Pour notre département et contrairement aux tendances régionales et nationales, l'année 2020 a connu une augmentation globale du nombre des accidents routiers et de leurs victimes pour la deuxième année consécutive. Toutefois, les chiffres de l'accidentalité restent inscrits dans une tendance globale à la baisse, observée depuis 2010.

Le nombre de personnes tuées sur nos routes en 2020 est de 12 pour 163 accidents.

L'analyse des accidents mortels révèle la prépondérance des phénomènes addictifs (alcool et stupéfiants) représentant 5 accidents sur les 12 et du comportement des usagers (vitesse, et/ou inattention) soit également 5 accidents sur 12.

Les actions de prévention restent donc essentielles pour faire changer le comportement des usagers de la route. Malheureusement en raison de la situation sanitaire plus de la moitié des actions de préventions ont dû être annulées en 2020 et notamment le colloque sur le risque routier professionnel qui prévoyait de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises ou de collectivités locales du département aux enjeux de la sécurité routière. Toutefois le travail sur ce sujet s'est poursuivi avec nos partenaires et le premier club entreprise se tiendra le 29 juin 2021.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts en matière de prévention, en coordonnant les actions des différents acteurs institutionnels et celles du monde associatif.

La sécurité est l'affaire de tous. Restez prudents !



# Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale)

## Les chiffres du département



163 accidents corporels  
12 personnes tuées  
92 blessés hospitalisés  
116 blessés légers

## Les chiffres de la région Occitanie



3144 accidents corporels  
285 personnes tuées  
1758 blessés hospitalisés  
2312 blessés légers

Attention il s'agit d'une extraction de TRAxY effectuée le 27/04/2021 réalisée sur la base vivante et non sur la base officielle. Les chiffres sont donc provisoires

Chiffres donnés à titre indicatif sans aucune comparaison possible

**Accident corporel** : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

**Personnes tuées** : toute personne qui décède sur le coup, ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

**Blessé hospitalisé** : victime admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

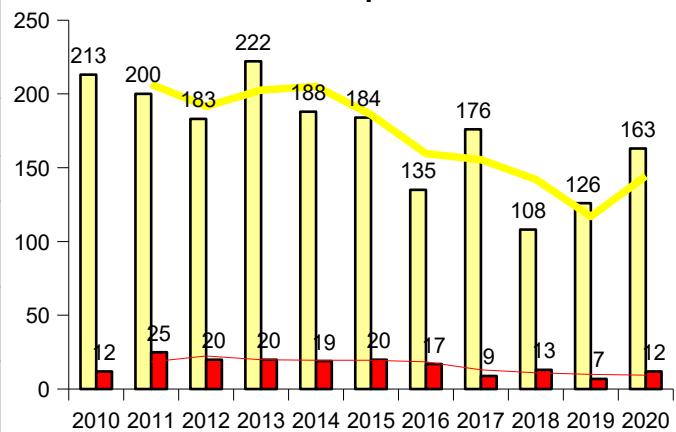
**Blessé léger** : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

## Données départementales

Les données de 2020 sont difficilement comparables aux années antérieures car le trafic pendant les périodes de confinement a été fortement réduit.

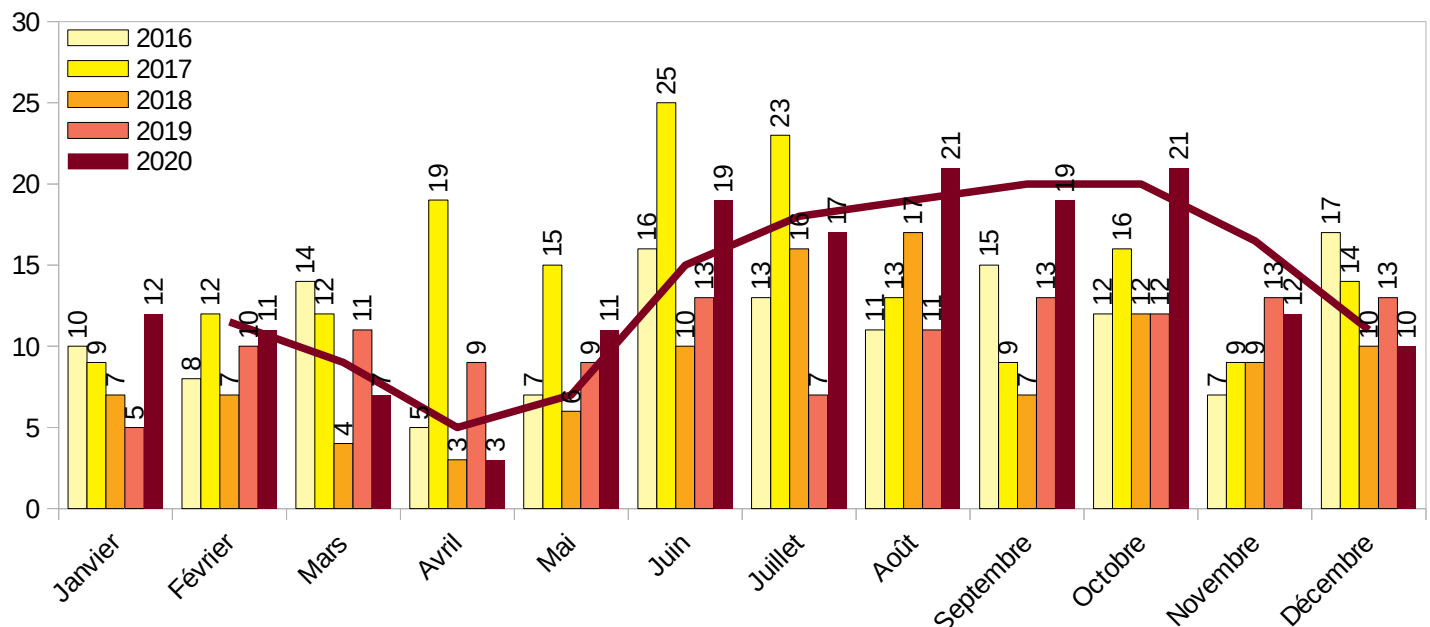
Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2020	163	12	208	92
2019	126	7	169	90
2010 (année de référence)	213	12	309	123
Evolution 2019-2020	↗	↗	↗	↗
Evolution 2010-2020	↘	=	↘	↘

### Évolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2010



Les courbes de tendance du nombre d'accidents et du nombre de morts montrent que le nombre d'accidents et de mort avaient amorcé une réelle diminution les 4 dernières années mais repartent à la hausse cette année. Les chiffres ont diminué par rapport à 2010, année de référence mais comparé à 2019, le nombre d'accidents, de tués et de blessés est en augmentation. Alors que dans le contexte particulier de 2020 la tendance générale aux niveaux régional et national est plutôt à la baisse notre département suit une tendance inverse.

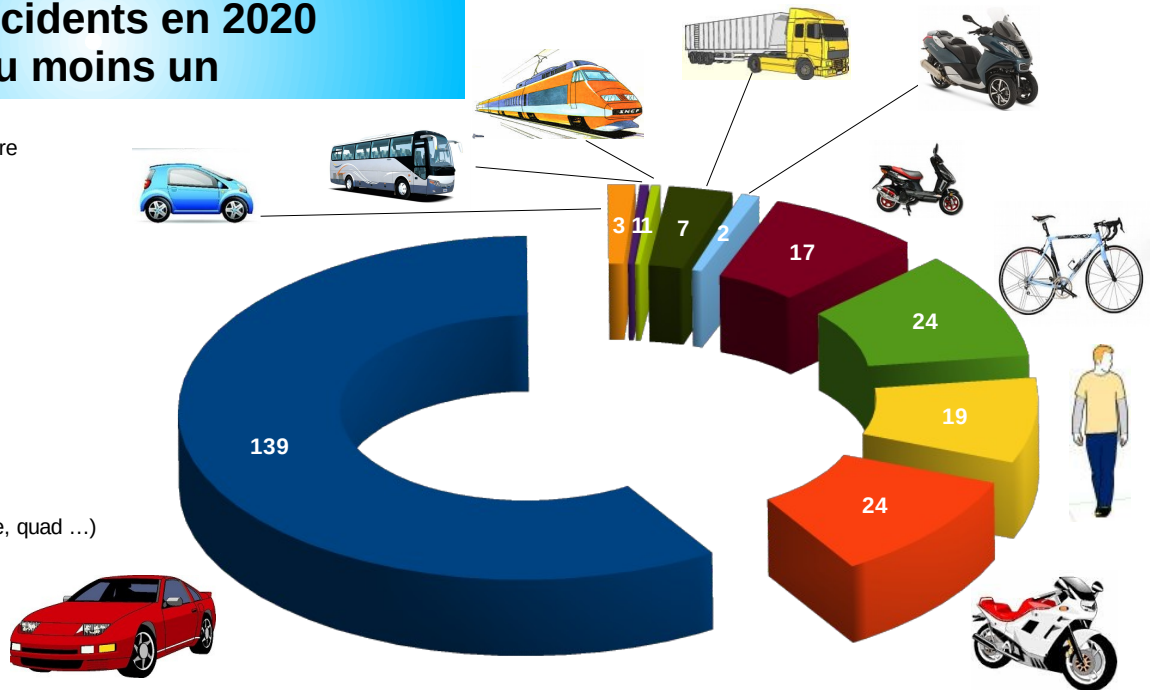
### Évolution du nombre d'accidents corporels par mois sur cinq ans (2016 à 2020)



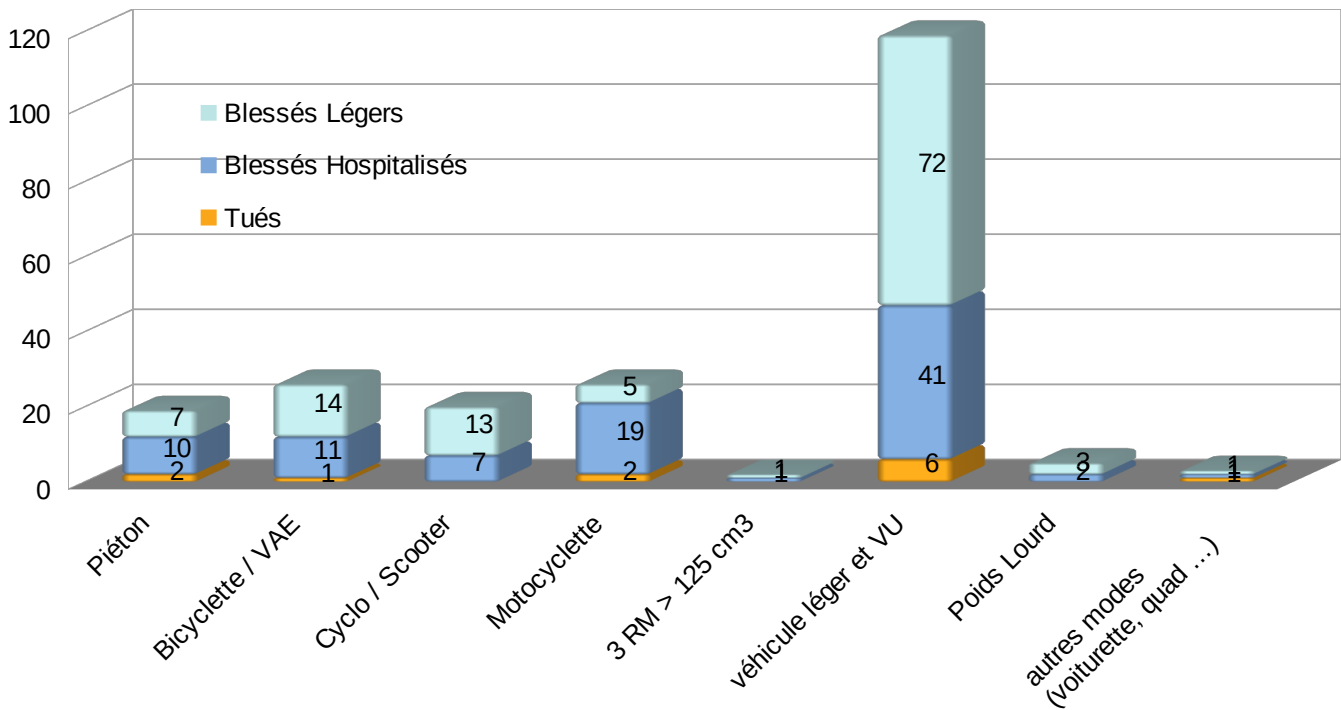
Le nombre d'accidents a baissé lors de la période de confinement mais a fortement augmenté lors de la période estivale comme le montre la courbe de tendance. On constate un pic d'accidents pendant la période estivale que l'on peut retrouver en 2015, 2017 ou 2018. Seuls 3 mois de l'année ont eu une absence d'accidents mortels (contre 6 en 2019).

## Nombre d'accidents en 2020 impliquant au moins un

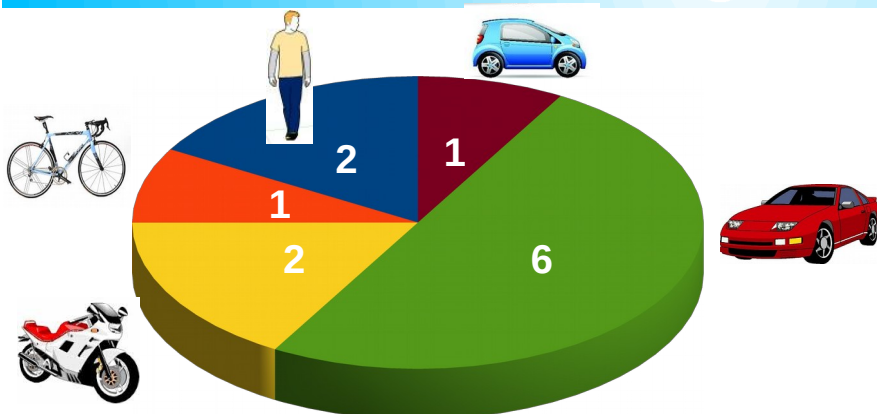
- Véhicule léger ou utilitaire
- Motocyclette
- Piéton
- Bicyclette / VAE
- Cyclo / Scooter
- 3RM
- Poids Lourd
- Train
- Bus
- autres modes (voiturette, quad ...)



## Répartition des victimes selon le mode de déplacement



## Répartition des tués par catégories d'utilisateurs



En 2020, plus de la moitié des tués le sont dans des véhicules légers ou voiturettes. Les usagers vulnérables (deux roues motorisées, cyclistes et piétons) représentent 5 victimes sur 12.

# Facteurs comportementaux présents dans les accidents mortels

(plusieurs facteurs peuvent se cumuler dans un seul accident)

2 / 12 Vitesse excessive ou inadaptée

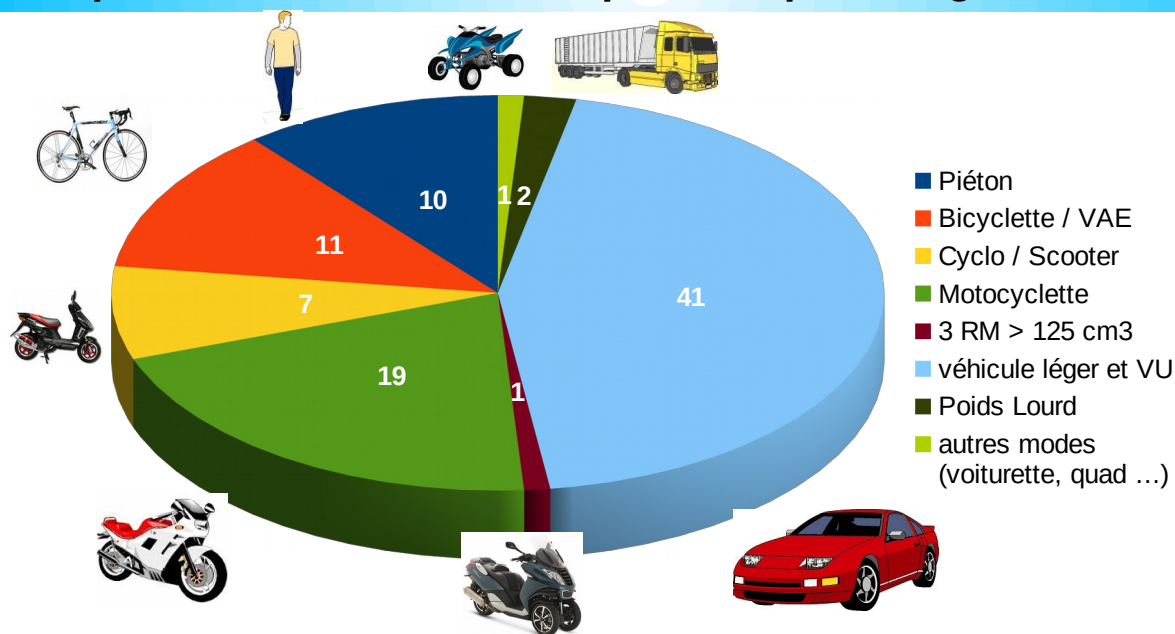


5 / 12 Présence d'alcool et / ou de produits stupéfiants



3 / 12 Inattention

## Répartition des blessés hospitalisés par catégorie d'usagers



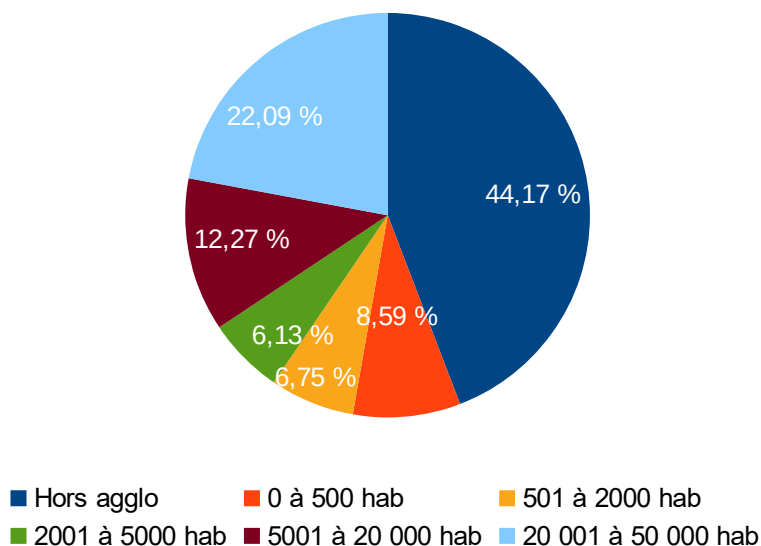
## Répartition selon leur localisation

Selon leur positionnement en intersection

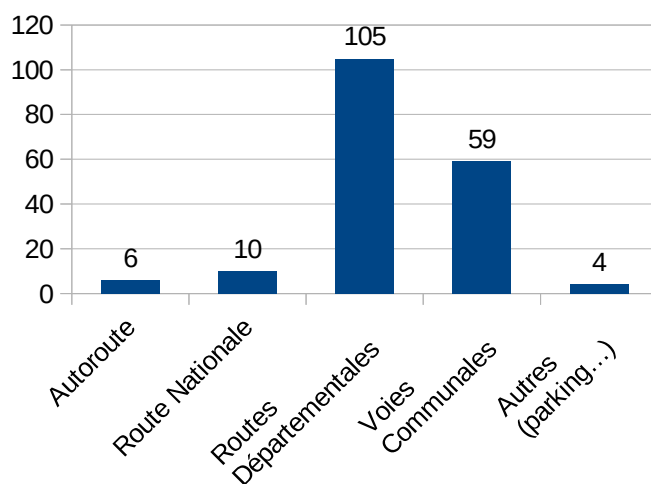


- **66,87 %** des accidents se produisent **hors intersection**
- **12,26 %** sont **sans collision** avec un autre véhicule (hors piétons)

Selon leur positionnement en agglomération



Selon le type de route

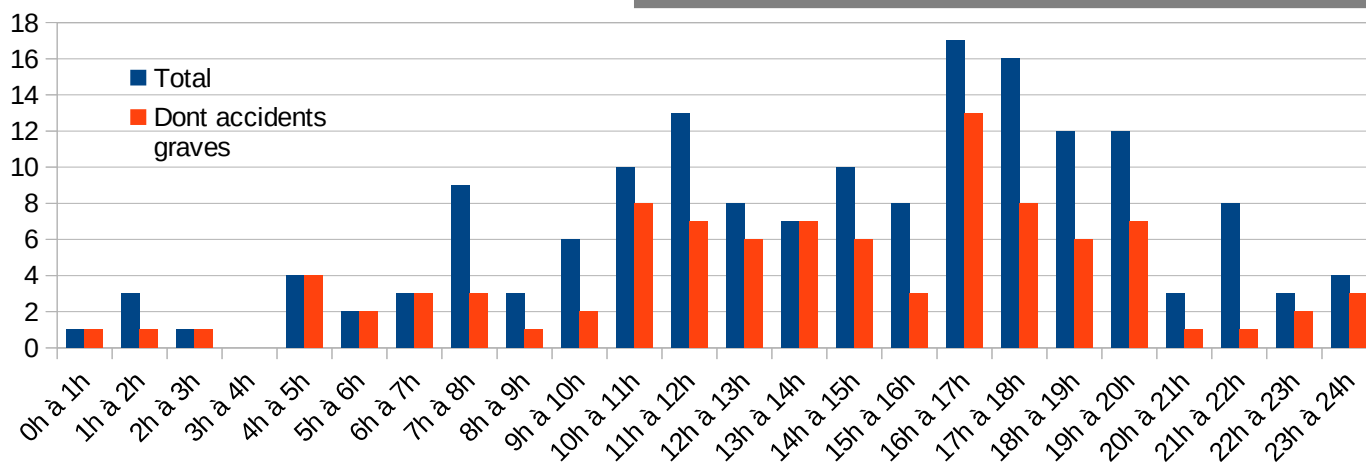


## Répartition des accidents dans le temps

Selon l'heure

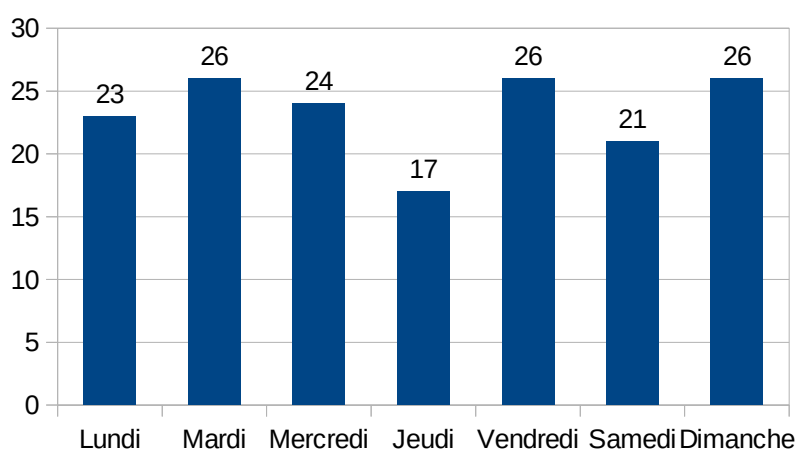
**Définition :**

**Accidents graves** = accidents mortels + accidents avec blessés hospitalisés



Selon le jour

Les accidents ont été les moins fréquents les jeudis. Les mardis, vendredis et dimanches sont les plus accidentogènes avec 26 accidents chacun.



## Répartition des victimes par âge

**Définitions :**

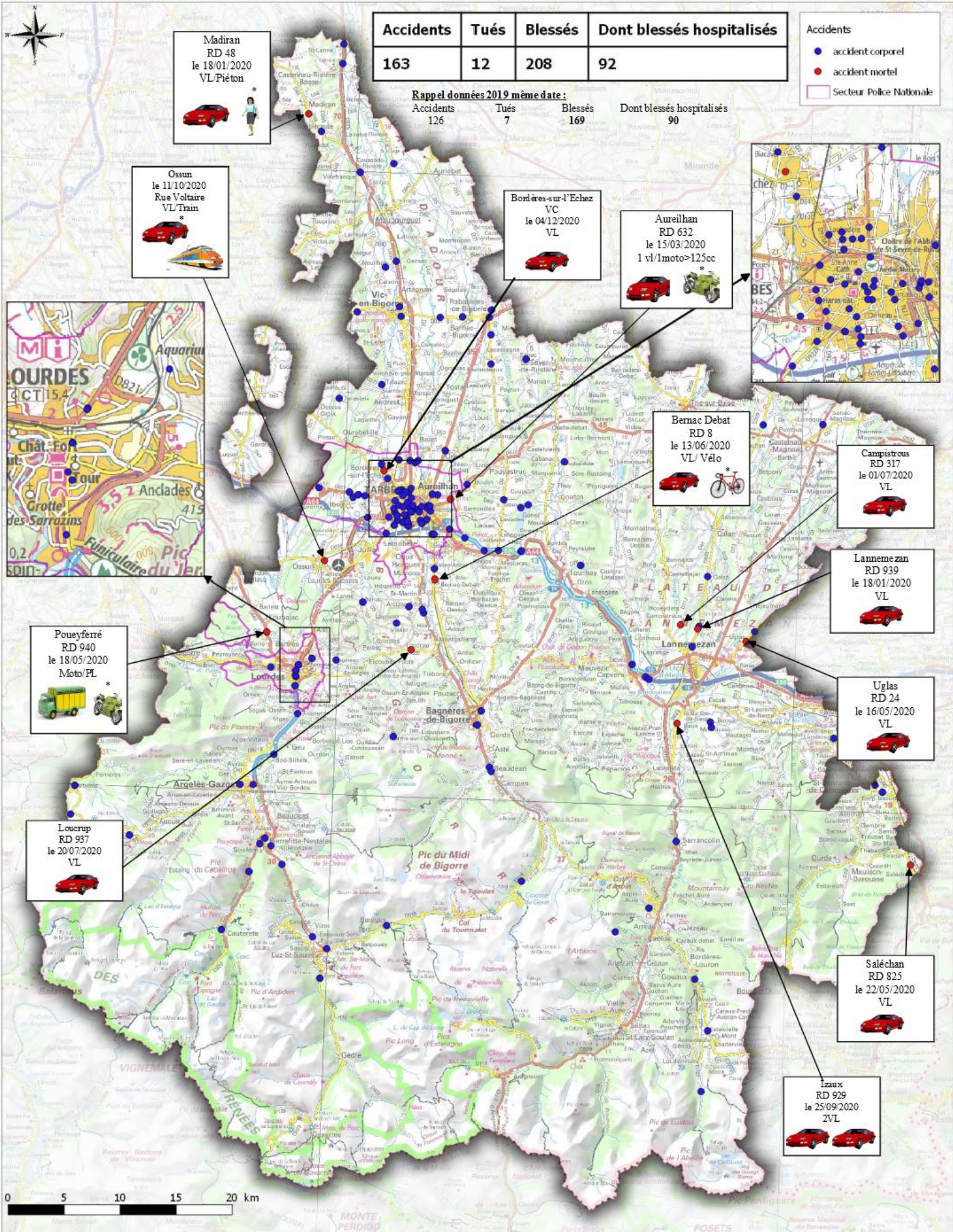
**Victimes** : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

**Impliqués** : victimes + indemnes

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	42392	18 %	1	13	22	10	46	13,14 %
18 à 24 ans	16668	7 %	2	10	20	20	52	14,86 %
25 à 44 ans	51583	22 %	1	20	28	37	86	24,57 %
45 à 64 ans	66094	29 %	4	29	30	37	100	28,57 %
65 à 74 ans	23644	10 %	3	16	8	18	45	12,86 %
75 ans et +	29073	13 %	1	4	8	8	21	6,00 %
<b>Ensemble</b>	<b>229454</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>92</b>	<b>116</b>	<b>130</b>	<b>350</b>	<b>100 %</b>

La tranche d'âge 45/64 ans représente 29 % de la population du département et ils sont impliqués dans 28,57 % des accidents. Dans les mêmes proportions, les 25/44 ans représentent 22 % de la population et ils sont impliqués dans 24,57 % des accidents. Ces 2 tranches d'âge sont toutefois en légère diminution par rapport à 2019, au détriment des moins de 17 ans qui passent de 10,54 % en 2019 à 13,14 % en 2020 ainsi que les plus de 65 qui passent de 15,64 % à 18,86 %.

Les « indemnes » (130) représentent 37 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.



## Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur certaines orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière.

Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation 2018-2022 qui a mis en exergue 7 priorités en direction du grand public,

- « le risque routier professionnel » ;
- « les conduites après usage de substances psychoactives »
- « les jeunes de 14 à 29 ans » ;
- « la formation et la sensibilisation des seniors » ;
- « le partage de la voirie : les modes doux » ;
- « les distracteurs (téléphone, écouteurs,...) » ;
- « les deux-roues motorisés » .

En 2020, le PDSAR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 44760 euros répartis comme suit :

Actions	Financement
« les Jeunes »	19,9 %
« les deux-roues motorisés »	11,1 %
« la formation et la sensibilisation des seniors »	14,4 %
« les modes doux – piétons et cyclistes »	7,8 %
« l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants), activités festives »	20,4 %
« Le risque routier professionnel »	7,1 %
« Aide à la régulation faune sauvage susceptible de provoquer des accidents de la route »	3,4 %
« Prévention vitesse »	12,2 %

### Le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel implique les accidents sur des trajets domicile – travail et sur des trajets professionnels.

Entre 2014 et 2018, 125 accidents (20 tués) sur les 791 accidents qui ont eu lieu dans le département impliquaient un usager en trajet professionnel et 151 accidents (11 tués) concernaient un usager en trajet domicile-travail.

Globalement cela représente donc 36,6 % des accidents sur la période et 39,6 % des accidents impliquant un tué.

L'objectif fixé par le gouvernement de réduire de moitié les accidents de la route impose de prendre en compte l'ensemble des facteurs de risques, d'impliquer tous les acteurs de la route et notamment les entreprises.

Dans cet objectif et avec l'aide de nos partenaires (FNTR, MSA, OPPBTP, ASMT65, SRAS BTP, FNTV, CAPEB, CCI65, CDGFPT, DIRECCTE...) **le premier club entreprise des Hautes-Pyrénées est programmé pour le 29 juin 2021.**

Le club entreprises sécurité routière regroupe les partenaires institutionnels et les entreprises locales de toute taille du département. Il est construit pour être un lieu d'échanges entre pairs sur une multitude de sujets : la réduction du risque routier, l'entretien et l'aménagement de sa flotte de véhicules, la prévention, les problèmes d'alcool, de stupéfiants ou d'addictions aux jeux.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à ce club :

[pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)

## Les distracteurs au volant

Pour rappel, l'utilisation d'un téléphone portable tenu en main au volant est sanctionnée par une amende de 135€ et un retrait de 3 points du permis de conduire.

Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.

Enfin, **le fait de placer dans le champ de vision** du conducteur d'un véhicule en circulation, **un appareil en fonctionnement** doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction **est sanctionnée** d'une contravention de 5ème classe d'une montant **de 1 500€ au maximum** et d'un **retrait de 3 points** du permis de conduire.

## Intervenant départemental pour la sécurité routière (IDSR)

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, la campagne de recrutement d'Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se poursuit. A ce jour, 9 personnes sont venues renforcer les équipes de la sécurité routière.

Les IDSR, bénévoles, nommés par le préfet, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer au moins quatre actions de prévention.

Après une formation d'une journée, l'IDSR participe à l'animation des actions d'information et de sensibilisation des usagers inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière annuel.

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités... peuvent contribuer à la mise en place d'actions dans une démarche participative qui concerne toute la population.

Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière : [pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr)

## INFORMATION

Le Bureau de la Sécurité routière de la préfecture vous présente son site internet :

[www.securiteroutiere65.fr](http://www.securiteroutiere65.fr)

Ce site est dédié aux informations départementales de sécurité routière :

- les derniers chiffres de l'accidentalité dans le département,
- les actions de prévention organisées par les services de l'État ou par ses partenaires,
- les informations sur le permis de conduire,
- l'appel à projet annuel au titre du plan départemental de sécurité routière ainsi que tous le matériel mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires du département ou de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention.

**Directrice de publication :**

Mme PAUZAT, directrice des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées

**Rédacteur :**

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière – Préfecture - DSC-BSRT - Mai 2021